

Point Coronavirus sur secteur agricole et alimentaire - Allemagne (20/04) FAM d'après informations SER / CAA de la zone

RESUME

Le président du DBV et du COPA s'adresse à Ursula von der Leyen : il souligne l'importance d'un marché intérieur européen opérationnel et d'un budget solide pour la PAC et demande des mesures pour sauvegarder la sécurité alimentaire, mesures financées par des ressources hors du budget de la PAC.

La Basse-Saxe met en place des aides pour répondre aux nouvelles règles d'hygiène pour les saisonniers : 4 M€ pour prendre en charge une partie surcoûts liés aux règles renforcées en matière d'hygiène et d'hébergement.

Julia Klöckner sur l'aide européenne aux entreprises de pêche pendant la pandémie de COVID-19 : La ministre fédérale s'est réjouie de la modification correspondante du FEAMP et attend celle visant à soutenir les désarmements définitifs de navires en mer Baltique.

La ministre fédérale met de nouveau en garde contre les compléments alimentaires avec des informations trompeuses : Aucune étude scientifique ne prouve l'efficacité de certaines plantes, vitamines ou minéraux contre le COVID-19.

Le président du DBV et du COPA s'adresse à Ursula von der Leyen.

Le président du syndicat majoritaire agricole (DBV), également président de l'organisation des agriculteurs européens (COPA), Joachim Rukwied, s'est adressé à la présidente de la Commission européenne au sujet de la crise du COVID-19, décrivant la période difficile que traversent les agricultures allemandes et européennes. Il a souligné l'importance d'un marché intérieur européen opérationnel et d'un budget solide pour la PAC et a appelé la Commission à prendre des mesures : « *Le secteur agricole est clairement touché par les effets de la pandémie. Des mesures doivent être prises pour sauvegarder et promouvoir la production agricole et donc la sécurité alimentaire en Europe. Dans la situation actuelle, ce soutien doit être indépendant du budget agricole. Cela passe notamment par le financement de la réserve de crise de l'UE à partir de ressources hors budget de la PAC* ».

Rukwied indique en outre qu'il est important de déjà planifier la période post-pandémique : « Un cadre financier pluriannuel (CFP) révisé pour la période 2021 à 2027 doit fournir un soutien adéquat à la PAC en vue de maintenir la sécurité alimentaire ».

La Basse-Saxe met en place des aides pour répondre aux nouvelles règles d'hygiène pour les saisonniers

La Basse-Saxe accorde des aides financières aux exploitations agricoles afin qu'elles puissent répondre aux exigences à respecter pour pouvoir faire venir des saisonniers malgré la fermeture des frontières. Il s'agit notamment règles renforcées en matière d'hygiène et d'hébergement individuel. Avec les fonds mis à disposition (4 M€), le Land prendra en charge une partie surcoûts.

Julia Klöckner sur l'aide européenne aux entreprises de pêche pendant la pandémie de COVID-19

La ministre fédérale chargée de la pêche, Julia Klöckner, a salué l'amendement du FEAMP adopté à Bruxelles, permettant une aide adaptée aux entreprises de pêche et d'aquaculture. Cette modification permettra, par exemple, de soutenir les entreprises qui doivent fermer temporairement en raison de la pandémie de COVID 19.

La ministre s'en réjouit : « *La pêche côtière a une longue tradition en Allemagne et est solidement ancrée dans les régions. De nombreuses familles vivent de cet artisanat. Nous voulons les soutenir, amortir les effets de la pandémie, sécuriser leurs moyens de subsistance. Il est donc bon et important que les entreprises puissent maintenant profiter de subventions comme aide de transition pour les périodes où elles ne peuvent pas quitter le port en raison de la pandémie. Cela est également possible dans l'aquaculture et la pêche en eaux intérieures* ».

Lors des votes, l'Allemagne aurait également fait savoir très clairement que l'amendement visant à soutenir les désarmements définitifs de navires en mer Baltique, en suspens depuis l'automne 2019, devrait également être adopté rapidement et étendu à la pêche des stocks de cabillaud et de hareng occidentaux. Les mesures de soutien convenues peuvent être mises en œuvre dans le cadre financier pluriannuel actuel, sans impact sur la prochaine période budgétaire 2021-2027.

La ministre fédérale met de nouveau en garde contre les compléments alimentaires avec des informations trompeuses. Il s'agit de compléments alimentaires vendus en suggérant qu'ils peuvent éviter une infection par le COVID-19.

Les consommateurs sont induits en erreur par de telles déclarations car :

- 1- Il n'existe pas de complément alimentaire qui puisse prévenir l'infection par le virus.
- 2- Les compléments alimentaires ne peuvent bénéficier d'allégations sur les propriétés de prévention, de traitement ou de guérison d'une maladie humaine.
- 3- Les publicités liées à la santé, telles que "protège contre les virus", sont interdites.
- 4- Aucune étude scientifique ne prouve l'efficacité de certaines plantes, vitamines ou minéraux contre le COVID-19. Si des études sont citées, elles font référence à d'autres virus.